

Fiches groupes 2022





ce qu'il faut savoir...

Les visites présentées ne sont pas exhaustives

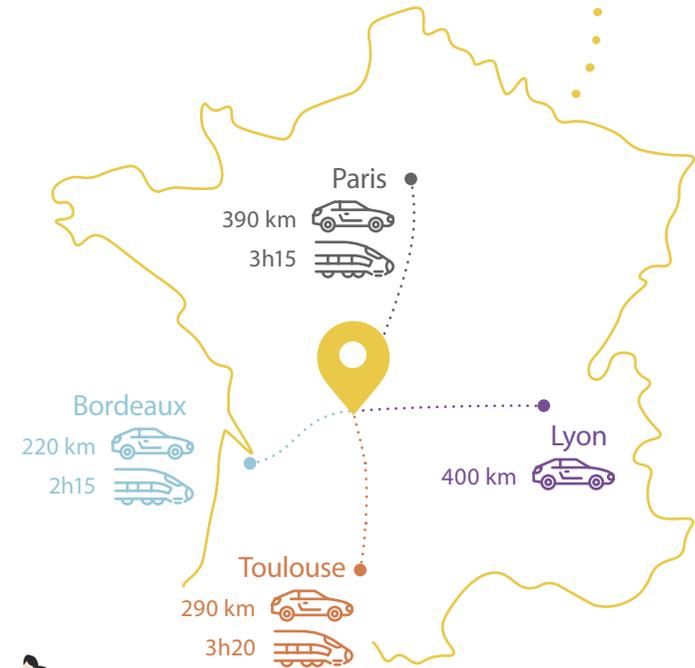
Nous vous proposons une offre sur mesure adaptée à vos souhaits et votre budget.



VILLES & PAYS D'ART & D'HISTOIRE

Nous vous garantissons :

des visites de qualité assurées par une équipe de guide-conférenciers Ville d'art et d'histoire



Langues proposées :

Français, Anglais, Espagnol.



La plupart de nos visites sont ou peuvent être adaptées aux publics PMR, déficients visuels ou malentendants : n'hésitez pas à nous consulter.



Tarifs Groupes 2022 pour la mise à disposition d'un guide / TTC

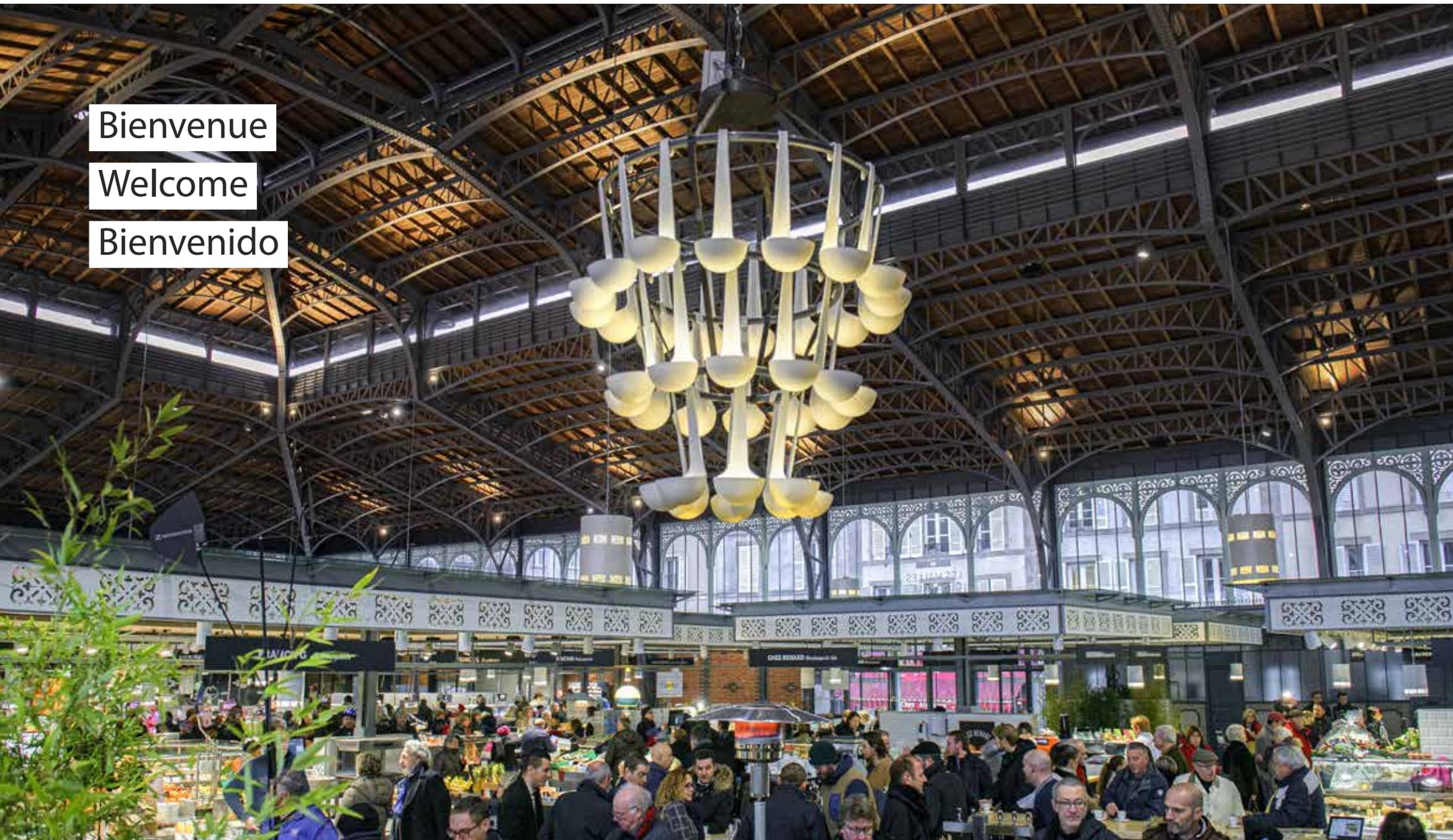
	1 à 10 pers.	11 à 25 pers.	26 à 50 pers.
1h	—	80€	92€
1h30	—	100€	120€
2h	90€	115€	150€
1/2 journée	135€	155€	200€
1 jour	220€	230€	305€

Supplément forfaitaire : jours fériés, dimanches, après 21h : 35€
Les visites de sites (musées, manufactures etc.) sont soumises à des droits d'entrée.

Bienvenue

Welcome

Bienvenido





Les incontournables

ON DÉCOUVRE...

Le Quartier historique de la « Cité »

En route pour une promenade commentée dans le cœur historique de Limoges. Dominé par la cathédrale gothique Saint-Etienne, les jardins de l'Evêché et le musée des Beaux-Arts, il ne fait aucun doute que vous serez séduits par la richesse de ce quartier surplombant la Vienne.

1h à 1h30

À pied

jusqu'à 35 pers.⁽¹⁾

À partir de 80€*

Le Quartier de la Boucherie

Places et ruelles de ce deuxième quartier historique vous mènent jusqu'aux Halles et au quartier de la Boucherie. Les portes de la chapelle Saint-Aurélien et de la Maison de la Boucherie s'ouvrent, afin de mieux vous dévoiler leur histoire. Sur le parcours, vous croisez monuments et autres édifices remarquables, qui, au fur et à mesure, vous livrent leurs secrets.

1h à 1h30

À pied

jusqu'à 35 pers.⁽¹⁾

À partir de 80€*

La Gare Limoges-Bénédictins, une des plus belles gares d'Europe

Monument historique labellisé Patrimoine du xx^e siècle, la gare Limoges Bénédictins s'est imposée comme emblème de la ville. Voyagez à travers cette architecture d'exception qui a su inspirer la publicité de luxe. Vous découvrez le génie de sa structure et la richesse de ses décors mariant plusieurs styles.

1h à 1h30

À pied (Pas d'accès au campanile)

jusqu'à 35 pers.⁽¹⁾

À partir de 80€*



ON VISITE AUTREMENT...

Limoges en 90 minutes

Une visite combinée des deux quartiers historiques : la Cité et la Boucherie.

1h30

À pied

jusqu'à 35 pers.⁽¹⁾

À partir de 100€*

Limoges en autocar

Confortablement installés à bord de votre autocar sonorisé, laissez-vous guidés à travers la ville par la voix de votre guide-conférencier. Arrêt(s) possible(s).

1h à 1h30

À partir de 80€*

Le Petit train touristique

A bord du Petit train sonorisé, découvrez sans fatigue les quartiers historiques de Limoges & ses principaux sites et monuments. Commentaires audio en français, anglais, allemand, espagnol, italien, néerlandais et japonais.

50 min.

De 20 à 60 pers.

Fermé en janvier et novembre

À partir de 5,50€*/pers

Les visites sont assurées par un guide conférencier Ville d'art et d'histoire. Réservations possibles toute l'année sous réserve de disponibilité.

*Prix en TTC : voir grille de tarifs / (1) Au-delà de 35 personnes, prévoir un 2^e guide n°IM087100011



Musées d'Art & d'Histoire



Musée des Beaux-Arts

Il occupe l'ancien palais épiscopal édifié à la fin du XVIII^e siècle, et compte 4 départements présentant de riches collections. L'émail, qui en constitue le fleuron. Les peintures, parmi lesquelles figurent des artistes de renom (Suzanne Valadon, Auguste Renoir, Berthe Morisot et Armand Guillaumin). Les antiquités égyptiennes. L'histoire urbaine et artistique de Limoges.

1h à 2h Droits d'entrée **3 €/pers.** jusqu'à 35 pers.⁽¹⁾

Fermeture hebdomadaire le mardi.



Cité des Métiers et des Arts

Partagez la passion des Compagnons et Meilleurs Ouvriers de France. Expositions temporaires et permanentes vous invitent à découvrir des chefs-d'œuvre exceptionnels, retraçant l'histoire fascinante du Compagnonnage, riche de plusieurs siècles.

1h à 1h30 Droits d'entrée **6 €/pers.** jusqu'à 45 pers.

Le +

Parcours découverte avec un guide entre le quartier de la Cité et l'une des collections de votre choix au musée !

Tarif **3 €/pers.**

Forfait guidage à partir de **100€***



Musée de la Résistance

Situé dans l'ancien couvent de la Providence, le musée retrace l'histoire et l'originalité de la résistance limousine pendant la Seconde Guerre mondiale. De la déclaration de guerre à l'après-libération, le musée illustre les valeurs citoyennes et solidaires portées par la Résistance.

1h Droits d'entrée **3 €/pers.** À partir de 10 pers.

La visite est assurée par un guide du site
Fermeture hebdomadaire le mardi



Musée et jardins Cécile Sabourdy

Entrez dans l'univers de créateurs singuliers : perspective sur l'Art Naïf, l'Art Brut et l'Art Moderne, une perspective ouverte sur l'ensemble des pratiques inclassables. Les jardins quant à eux ont été pensés en écho au Musée afin d'appliquer et de donner une réalité contemporaine à la ruralité suggérée sur les murs du Musée.

1h à 1h30 Droits d'entrée **7,50 €/pers.** À partir de 8 pers.

Fermeture hebdomadaire le lundi

Vicq-sur-Breuilh
40 min.

Cité Internationale de la Tapisserie

La Cité de la Tapisserie, ce sont 1200 m² de parcours d'exposition, divisés en trois espaces complétés par une plateforme de création contemporaine. Inspiré des techniques du décor de théâtre, le site offre une véritable immersion dans l'univers de la tapisserie d'Aubusson.

1h à 1h30 Droits d'entrée **5,50 €/pers.** À partir de 10 pers.

+ forfait guidage à partir de 40 €
Fermeture hebdomadaire le mardi
Fermeture annuelle au mois de janvier.



Les visites sont assurées par un guide conférencier Ville d'art et d'histoire.
Réservations possibles toute l'année sous réserve de disponibilité.

*Prix en TTC : voir grille de tarifs / (1) Au-delà de 35 personnes, prévoir un 2^e guide
n°IM087100011



Porcelaine, savoir faire

Musée national de porcelaine Adrien Dubouché Cit  de la C ramique S vres & Limoges

Le mus e pr sente une collection exceptionnelle de porcelaine de Limoges. Il compte  galement des  uvres qui illustrent les grandes  tapes de l'histoire de la c ramique.   ce titre, ses collections prestigieuses contribuent au rayonnement international des arts de la c ramique et   une valorisation des savoir-faire d'exception qui ont fait la renomm e de la ville de Limoges.

1h   1h30 Droits d'entr e **5  /pers.**   partir de 10 pers.

Forfait guidage   partir de **80  ***

Fermeture hebdomadaire le mardi.



Ancien Four rond   porcelaine des Casseaux

Edifice class  Monument Historique, il est le t moin de l' pop e de la porcelaine   Limoges. D couvrez les myst res de cette c ramique ainsi que les conditions de travail de milliers d'ouvriers qui contribu rent   forger la renomm e de la ville. Possibilit  d'achats au magasin d'usine Royal Limoges.

1h   1h30 Droits d'entr e **7  /pers.** de 15   50 pers.

Fermeture hebdomadaire le dimanche.



Manufacture Bernardaud

Entreprise familiale depuis 1863, la manufacture propose un circuit de visite expliquant les diff rentes  tapes et techniques de fabrication, de la mati re premi re au produit fini. Expositions permanentes et temporaires. Magasin d'usine et boutique-mus e.

1h Droits d'entr e **5  /pers.** jusqu'  35 pers.

Fermeture hebdomadaire le Dimanche.
Pas de visite apr s 16h15



Manufacture Jacques Pergay

Entreprise du Patrimoine Vivant, ici toutes les pi ces de porcelaine voient le jour de mani re artisanale. Originales, elles sont enti rement faites   la main par des artisans passionn s. Une visite des ateliers de cette manufacture familiale vous m ne dans un univers tout en finesse. Magasin d'usine.

40 min   1h. Droits d'entr e **2  /pers.** jusqu'  25 pers.

Fermeture hebdomadaire les samedis et dimanches



Manufacture Carpenet

Poussez les portes de cette entreprise familiale et artisanale install e depuis plus d'un   demi-si cle   Saint-L onard-de-Noblat. De la mati re premi re au produit fini, un circuit am nag  dans l'usine vous permet de d couvrir comment est fabriqu e la porcelaine.

1h Droits d'entr e **2  /pers.** jusqu'  50 pers.

Fermeture hebdomadaire les samedis et dimanches

  Saint-L onard-de-Noblat
40 min.



Ateliers Arqu 

NOUVEAU

Depuis 1996, les Ateliers Arqu  cr ent et produisent des objets en Porcelaine de Limoges. Afin d'enrichir ses comp tences, la soci t  a int gr  successivement la d coration main, l'art de la table, et enfin le sertissage, sauvegardant ainsi des savoir-faire rares. Nourries par la passion de la mati re et une exigence de qualit , les r alisations sont 100% Made in France.

Membre de l'Indication G ographique "Porcelaine de Limoges", adh rent des "Ateliers d'Art de France".

  partir de 45 min Droits d'entr e **5  /pers.** de 8   50 pers.

Du lundi au vendredi entre 9h et 15h

Les carri res de Marcognac

L'association Marcognac Terre de Porcelaine vous emm ne aux origines de l'or blanc, l  o  tout a commenc . Class es Monument Historique en Arch ologie Industrielle en 2002, les carri res de Marcognac sont la seule carri re en France o  il reste encore des b timents d' poque, t moins r els d'une activit  qui a dur  pr s de 200 ans.

1h30   2h Droits d'entr e **5  /pers.**

  Saint-Yrieix-la-Perche
50 min.

Les visites sont assur es par un guide conf rencier Ville d'art et d'histoire.
R servations possibles toute l'ann e sous r serve de disponibilit .

*Prix en TTC : voir grille de tarifs / (1) Au-del  de 35 personnes, pr voir un 2  guide
n IM087100011





En petit comité

TUK TUK

Envie d'originalité ? Pour découvrir la ville et ses monuments autrement, empruntez un moyen de transport hors du commun, le tuk tuk ! Circuit classique à la découverte de Limoges ou déambulation sur mesure, votre conducteur se tient à disposition.



à partir de 1h. de 2 à 6 pers. de 10h à 20h À partir de 12€/pers

Fermeture mois de janvier.

En format privé

Réservez votre guide pour un accompagnement sur-mesure. Vous êtes plutôt architecture ? Et pourquoi pas un cheminement urbain à la découverte des hôtels particuliers ou de décors de façades en céramique ? A moins que vous soyez plutôt randonnée ? Ça tombe bien, nous avons ce qu'il vous faut et on s'adapte ! Plusieurs parcours vous permettent de découvrir le patrimoine de la ville tout en baladant. Quel que soit votre profil, nous avons une offre pour vous.



de 1 à 10 pers.

À partir de 90€*



Ganterie de luxe

Saint-Junien a forgé son identité au rythme des industries que la qualité des eaux de ses rivières a fait naître. Ville et Métiers d'Art « capitale du gant de peau de luxe », depuis le XI^e siècle, la ganterie est devenue l'activité emblématique de la ville : Dior, Hermès, Yves Saint-Laurent, Mugler, Galiano, Chanel, Nina Ricci... sont autant de grandes maisons avec lesquelles travaillent les ganteries.

1h jusqu'à 15 pers. Forfait guidage à partir de 72€ [Saint-Junien 32 km](#)

Fermeture hebdomadaire les lundis, samedis et dimanches. Pas de visites en août, vacances de Noël & jours fériés.



Maison du Fromage

NOUVEAU

L'équipe de la Maison du Fromage vous transporte au cœur d'une institution limougeaude reposant sur 3 niveaux de caves ! Dans ce lieu unique un expert vous initie à la dégustation de fromages, pour lesquels un accord de vin a été sélectionné pour vous.

de 1h à 2h30 Droits d'entrée à partir de 65 €/pers. de 6 à 12 pers. À partir de 18h30

Souterrain de la Règle

Suivez votre guide dans les entrailles de Limoges... et découvrez à quoi servaient ces innombrables souterrains creusés au fil des siècles sous la ville. Vous descendez à la rencontre d'un riche passé qui mêle histoire, légende et géologie.

de 30 min à 1h. jusqu'à 18 pers. À partir de 80€*

Sol glissant, prévoir une paire de chaussures adaptée.

La crypte Saint-Martial

NOUVEAU

La crypte Saint-Martial vous réserve un voyage passionnant à travers l'histoire de la ville, depuis l'époque gallo-romaine jusqu'aux heures de gloire de l'imposante abbaye Saint-Martial, au temps d'Aliénor d'Aquitaine.

1h jusqu'à 18 pers. À partir de 80€*

Les visites sont assurées par un guide conférencier Ville d'art et d'histoire. Réservations possibles toute l'année sous réserve de disponibilité.

*Prix en TTC : voir grille de tarifs / (1) Au-delà de 35 personnes, prévoir un 2^e guide n°IM087100011



Les insolites

Rallye photo

Munis d'un plan touristique, d'un smartphone et de votre sens de l'orientation, jouez d'imagination et de déduction pour découvrir Limoges. Une feuille de route entre les mains, promenez-vous dans la ville, retrouvez différents points de vue, allez à la rencontre d'édifices remarquables tout en prenant les meilleurs clichés de vous ! Ce jeu/rallye se joue en équipes, et est supervisé par un guide-conférencier Ville d'art et d'histoire.

de 1h30
à 2h

jusqu'à
50 pers.*

À partir de
120€*



Cimetière de Louyat : Mémoires de porcelaine

Porté à l'écran par Patrice Chéreau, le vaste cimetière de Louyat recèle une belle originalité : l'usage de la porcelaine pour les objets funéraires. Une promenade sensible et insolite vous attend.

2h

jusqu'à 30 pers.*

À partir de
115€*

À l'heure du crime

Vous parcourez des lieux emblématiques de la justice pour dresser un portrait-robot de la ville. Voici un récit vivant des affaires criminelles les plus édifiantes de Limoges...

1h30

jusqu'à 35 pers.*

À partir de
100€*

Sous réserve d'accessibilité au Palais de Justice

Les visites sont assurées par un guide conférencier Ville d'art et d'histoire.
Réservations possibles toute l'année sous réserve de disponibilité.

*Prix en TTC : voir grille de tarifs / (1) Au-delà de 35 personnes, prévoir un 2^e guide
n°IM087100011



Green attitude



Balade en bord de Vienne

Ecoutez la rivière... Elle vous conte l'histoire des hommes et femmes qui vécurent sur ses rives, vous fredonne les chansons des Ponticauds et vous dépeint les nombreuses activités installées le long de ses berges. Avec cela elle vous donne à profiter de son environnement privilégié !

de 1h
à 1h30

À pied

jusqu'à
35 pers.*

À partir de
80€*

Château de Châlucaet

La forteresse médiévale de Châlucaet constitue l'un des éléments patrimoniaux majeurs de notre destination. Fondée au XII^e siècle, elle est classée Monument Historique. Plongez au temps des chevaliers dans un cadre exceptionnel et profitez d'un magnifique panorama. Pour les plus sportifs, il est possible de suivre un sentier d'interprétation de 7 km.

1h

Droits d'entrée
4 €/pers.

à partir
de 10 pers.

pour de bons
marcheurs

Châlucaet
30 min

Ouverture d'avril à fin novembre.

Château et jardins de Losmonerie

NOUVEAU

Envie de faire le plein d'air frais et fruité ? À Aix-sur-Vienne, à 20 min de Limoges vous attendent le château de Losmonerie et ses jardins, un site somptueux inscrit dans un décor paysager exceptionnel le long de la Vienne. Il y fait bon flâner et picorer des framboises à la belle saison. Le château du XVI^e siècle, réaménagé au XVIII^e siècle, se visite en partie.

de 1h
à 1h30

Droits d'entrée
5 €/pers.

Aix-sur-Vienne
30 min



Ferme des Simples

NOUVEAU

Mathilde et Jean vous accueillent pour partager avec vous leur passion du monde végétal.

Découvrez une ferme familiale en plantes aromatiques et médicinales. Laissez-vous séduire par la simplicité d'un mode de vie au naturel et reconnectez-vous au Vivant. Apprenez à mieux connaître les plantes et notre environnement limousin à travers différentes thématiques d'ateliers/visites.

1h30

à partir de
5 €/pers.*

de 5 à
20 pers.

Vayre
50 min

* tarif suivant l'atelier choisi

Sur la route ? L'équipe vous suggère : Les jardins d'Eyrignac

Après une halte à Limoges, continuez votre périple un peu plus au sud et prenez le temps d'une pause végétale au cœur du Périgord Noir : les jardins d'Eyrignac vous accueillent pour une merveilleuse visite guidée.

de 1h
à 1h30

Droits d'entrée
8,50 €/pers.

à partir
de 15 pers.

Eyrignac
1h45

*Prix en TTC : voir grille de tarifs / (1) Au-delà de 35 personnes, prévoir un 2^e guide
n°IM087100011

Les visites sont assurées par un guide conférencier Ville d'art et d'histoire.
Réservations possibles toute l'année sous réserve de disponibilité.



Grande Histoire, petites histoires & patrimoine



Distillerie de liqueurs régionales et son musée des distilleries limougeaudes

Fondée en 1789, la Distillerie du Centre est la dernière héritière d'une longue tradition limougeaude. Au milieu des arômes des matières premières et des fabrications en cours, dont la légendaire Gauloise, partagez les vénérables traditions artisanales des maîtres liquoristes d'antan encore respectées aujourd'hui.

1h jusqu'à 50 pers

Forfait de
50€*

du mardi au samedi - Fermeture annuelle : du 10 décembre au 10 janvier

Le Moulin du Got

Profitez d'une visite accompagnée de démonstrations, et découvrez à travers les savoir-faire des papetiers, des imprimeurs et le matériel présent au Moulin du Got, toute l'évolution des techniques de la papeterie, de l'imprimerie et des arts graphiques. Expositions régulières

1h30 Droits d'entrée
8€/pers. de 15 à
60 pers.

▶ Saint-Léonard-
de-Noblat
40 min.



Centre de la Mémoire

Le centre de la mémoire, accolé au village martyr d'Oradour-sur-Glane, présente un parcours retraçant les événements qui conduisirent à un acte de barbarie inscrit dans les pages de l'Histoire. Découvrez un site classé Monument Historique et revenez sur les heures sombres de la Seconde Guerre Mondiale.

À partir
de 1h15

Droits d'entrée
8 €/pers.

de 20 à
35 pers.

▶ Oradour-
sur-Glane
35 min

La visite guidée du C.M.O peut être complétée par une visite-découverte du village martyr, en autonomie, ou en compagnie d'un guide-conférencier Ville d'Art et d'histoire de l'Office de tourisme de Limoges

Cassinomagus, Les Thermes Gallo-romains

Aux confins de la Charente et de la Haute-Vienne, découvrez un site exceptionnel autour d'un parc archéologique présentant des monuments antiques parmi les mieux conservés d'Europe. Visite guidée des thermes pour une immersion au cœur de l'époque gallo-romaine.

À partir
de 1h15

Droits d'entrée
5€/pers.

À partir
de 20 pers.

▶ Chassenon
50 min

+ forfait guidage à partir de 30 €

Les visites sont assurées par un guide conférencier Ville d'art et d'histoire.
Réservations possibles toute l'année sous réserve de disponibilité.

*Prix en TTC : voir grille de tarifs
n°IM087100011





Sites animaliers



L'Aquarium du Limousin

NOUVEAUTÉ 2021

Plongez au cœur des mers et océans des 5 continents, à la découverte de plus de 2500 poissons et reptiles d'eau douce et de mer. Ateliers tactiles et visite des coulisses possibles. Nouveauté 2021 : les Enigm'Aquatic, enquêtes aquatiques à résoudre dans un temps imparti, de 4 à 6 personnes.

de 1h
à 1h30

visite libre :
7 €/adulte

visite commentée :
+2€/pers
(forfait minimum
20 pers)

Enigm'Aquatic :
60 € pour 4 pers.
+ 15 €/pers supp.

Fermeture annuelle en janvier.

Parc zoo du Reynou

En route pour le grand spectacle de la faune sauvage et du monde végétal. Sur 100 ha de nature préservée autour d'un château bâti pour le porcelainier Charles Haviland, faites connaissance avec des animaux venus du monde entier. Possibilité de découvrir les missions du parc en compagnie d'un membre du zoo ou de devenir soigneur d'un jour (forfait supp.)

à partir
de 1h30

19 €/adulte et 12 €/enfant
(jusqu'à 12 ans)

à partir de 20 pers :
15€/adulte.

Fermeture annuelle en janvier.



Limousine Park

Le Limousine Park est un parc agrotouristique qui se compose d'un parc de 7 ha et du Pôle de Lanaud, centre dédié à l'histoire et la génétique de la race bovine limousine. Au cours d'une visite, découvrez le ring des ventes, l'espace exposition, l'unité de méthanisation. Admirez l'architecture des lieux, signée Jean Nouvel, et profitez d'un panorama exceptionnel sur la campagne environnante.

à partir
de 1h30

7 €/adulte
et **5 €/enfant**

Visite guidée : forfait
à partir de **125 €.**



Les visites sont assurées par un guide conférencier Ville d'art et d'histoire.
Réservations possibles toute l'année sous réserve de disponibilité.

*Prix en TTC : voir grille de tarifs / (1) Au-delà de 35 personnes, prévoir un 2^e guide
n°IM087100011



idées journées



Limoges, 2000 ans d'histoire

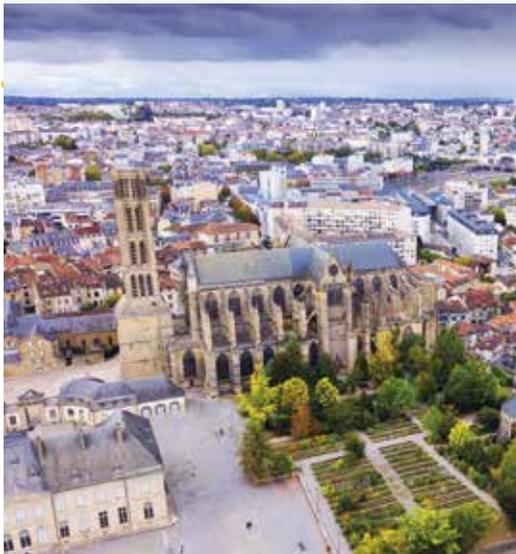
Le matin, partez à la rencontre de l'histoire et des traditions des Bouchers de Limoges, au cœur de la « Ville haute » et du quartier de la Boucherie.

À midi, déjeuner dans un restaurant partenaire (entrée, plat, dessert, vin & café compris).

L'après-midi, promenez-vous dans le quartier historique de la Cité, autour de la cathédrale gothique St Etienne et des jardins de l'Evêché. Terminez votre journée par une visite dégustation à la distillerie du Centre, héritière d'une longue tradition limougeaude.

base 25 pers.

A partir de :
33,50€/pers.



Escapade à Limoges

Le matin, laissez-vous séduire par l'une des plus belles gares d'Europe, la gare Limoges-Bénédictins. Montez ensuite à bord du Petit train touristique, pour une balade à travers les rues de Limoges, à l'écoute de son histoire.

À midi, déjeunez dans un restaurant partenaire (entrée, plat, dessert, vin & café compris).

L'après-midi, visitez l'Ancien Four à porcelaine des Casseaux, Monument Historique emblématique de la ville, puis promenez vous le long de la Vienne.

base 25 pers.

A partir de :
43,50€/pers.



Limoges, capitale des Arts du feu

Le matin, direction les collections de porcelaine de Limoges au musée national de porcelaine Adrien Dubouché.

À midi, déjeuner dans un restaurant partenaire (entrée, plat, dessert, vin & café compris).

L'après-midi, promenez-vous au pied de la cathédrale gothique Saint-Etienne, puis faites connaissance avec les œuvres émaillées abritées au musée des Beaux-Arts, et qui constituent l'une des plus riches collections au monde d'émaux, du Moyen Age à nos jours.

base 25 pers.

A partir de :
44€/pers.



*Prix en TTC : voir grille de tarifs / (1) Au-delà de 35 personnes, prévoir un 2^e guide
n°IM087100011



Les visites sont assurées par un guide conférencier Ville d'art et d'histoire.
Réservations possibles toute l'année sous réserve de disponibilité.

en 3 jours

idées séjours

Offrez-vous du Limoges

base 30 pers.

A partir de :
281,20€/pers.

Ce prix comprend l'hébergement sur la base d'une chambre double, la pension complète du déjeuner du 1^{er} jour au déjeuner du 3^e jour, la taxe de séjour, les visites guidées, la gratuité conducteur. Ce prix ne comprend pas le transport et les dépenses personnelles.



JOUR 1

Arrivée en fin de matinée.

Installation dans votre hôtel*** du centre-ville.

À midi, déjeunez dans un restaurant partenaire (menu comprenant entrée, plat, dessert, vin & café compris).

L'après-midi, visite du quartier de la Boucherie en compagnie d'un guide-conférencier Ville d'art et d'histoire suivie d'une visite de la distillerie de liqueurs régionales et son musée des distilleries limougeaues.



JOUR 2

Le matin, circuit à bord du Petit train touristique puis visite de l'ancien Four à porcelaine des Casseaux.

À midi, déjeunez dans un restaurant partenaire.

L'après-midi, partez pour Oradour-sur-Glane, pour une visite commentée du Centre de la Mémoire et du village martyr.



JOUR 3

Le matin, visite du musée national de porcelaine Adrien Dubouché.

À midi, déjeunez dans un restaurant partenaire.

L'après-midi, visite du quartier historique de la Cité, autour de la cathédrale gothique St Etienne et des jardins de l'Evêché, puis faites connaissance avec les œuvres émaillées abritées au musée des Beaux-Arts, et qui constituent l'une des plus riches collections au monde d'émaux, du Moyen Age à nos jours.



Les visites sont assurées par un guide conférencier Ville d'art et d'histoire.
Réservations possibles toute l'année sous réserve de disponibilité.

*Prix en TTC : voir grille de tarifs / (1) Au-delà de 35 personnes, prévoir un 2^e guide
n°IM087100011

en 2 jours

idées séjours

City break

base 30 pers.

À partir de :
205,20€/pers.

Ce prix comprend l'hébergement sur la base d'une chambre double, la pension complète du déjeuner du 1^{er} jour au déjeuner du 2^e jour, la taxe de séjour, les visites guidées, la gratuité conducteur. Ce prix ne comprend pas le transport et les dépenses personnelles.

JOUR 1

Le matin, visite de l'une des plus belles gares d'Europe, la gare Limoges Bénédicins puis parcours touristique à bord du Petit train, à travers les rues de Limoges, à la découverte des principaux sites et monuments.

À midi, déjeunez dans un restaurant partenaire (menu comprenant entrée, plat, dessert, vin & café compris).

L'après-midi, opération porcelaine à la fondation Bernardaud, autour d'un parcours pour comprendre les étapes de fabrication de cette céramique. Possibilité d'achats à la boutique musée et au magasin d'usine.

Fin d'après-midi : installation dans votre hôtel*** en centre-ville.

JOUR 2

Le matin, visite commentée du musée national de porcelaine Adrien Dubouché.

À midi, déjeunez dans un restaurant partenaire.

L'après-midi, partez pour la cité de Saint-Junien et visitez une ganterie.



Les visites sont assurées par un guide conférencier Ville d'art et d'histoire.
Réservations possibles toute l'année sous réserve de disponibilité.

*Prix en TTC : voir grille de tarifs / (1) Au-delà de 35 personnes, prévoir un 2^e guide
n°IM087100011

en 2 jours

idées séjours

La belle verte

base 30 pers.

À partir de :
203€*/pers.

Ce prix comprend l'hébergement sur la base d'une chambre double, la pension complète du déjeuner du 1^{er} jour au déjeuner du 2^e jour, la taxe de séjour, les visites guidées, la gratuité conducteur. Ce prix ne comprend pas le transport et les dépenses personnelles.



JOUR 1

Le matin, direction Saint-Léonard-de-Noblat pour une découverte du bourg et de sa collégiale classée au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Visitez ensuite le Moulin du Got, dernier moulin à papier du Limousin, lieu de production et de découverte !

À midi, déjeunez dans un restaurant partenaire (menu comprenant entrée, plat, dessert, vin & café compris).

L'après-midi, pénétrez dans la manufacture de porcelaine Carpenet et visitez une entreprise familiale où fabrication et décoration s'appuient sur un savoir-faire traditionnel. Faites un tour au magasin suite à la visite.

De retour à Limoges, détendez-vous à la Distillerie de liqueurs régionales et son musée des distilleries limogeaudes, dernière héritière d'une longue tradition limogeaude. La visite se termine par une dégustation.

Fin d'après-midi : installation dans votre hôtel*** en centre-ville.

Les visites sont assurées par un guide conférencier Ville d'art et d'histoire.
Réservations possibles toute l'année sous réserve de disponibilité.



JOUR 2

Escale au vert

Le matin, immersion temporelle au Château de Châlus lors d'une balade culturelle à quelques km de Limoges.

À midi, déjeuner dans un restaurant partenaire, Le Lanaud (menu incluant entrée, plat, dessert, vin et café compris).

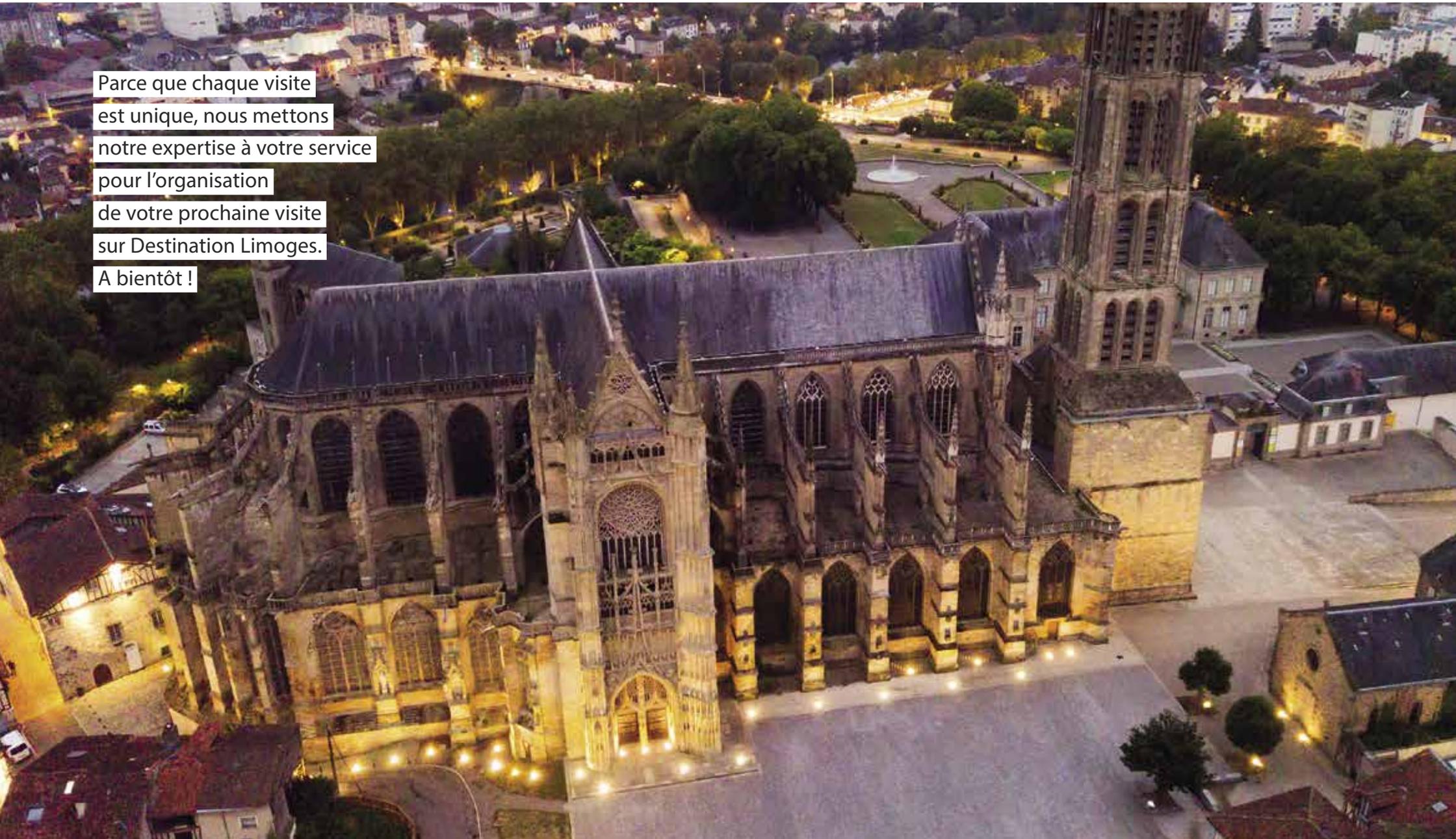
L'après-midi, retour à Limoges pour une visite commentée du quartier historique de la Cité, autour de la cathédrale gothique Saint-Étienne et de ses somptueux Jardins de l'Évêché.



*Prix en TTC : voir grille de tarifs / (1) Au-delà de 35 personnes, prévoir un 2^e guide
n°IM087100011



Parce que chaque visite
est unique, nous mettons
notre expertise à votre service
pour l'organisation
de votre prochaine visite
sur Destination Limoges.
A bientôt !



© La cathédrale Shutterstock - Iakov Filimonov

Conditions générales de vente prestations touristiques

Article 1 - Préambule

Article 1.1. Désignation du vendeur

L'Office de tourisme Intercommunal de Limoges Métropole est une association Loi 1901 immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de Séjour Atout France n° IM087100011.

Adresse : 12 Boulevard de Fleurus
87000 LIMOGES

Téléphone : +33 (0)5 55 34 70 28

Adresse mail : prestations@limoges-tourisme.com

Représenté par Sylvie ROZETTE, présidente

Garant financier : APST 15 Avenue Carnot
75017 PARIS

Assureur responsabilité civile professionnelle : AXA Assurances
29 Rue Haute-Vienne 87000 LIMOGES

Ci-après dénommé « l'Office de tourisme »

Article 1.2. Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la commercialisation par l'Office de tourisme Intercommunal de Limoges Métropole de prestations touristiques fournies directement par l'Office de tourisme ou par des prestataires partenaires, à destination de personnes ayant la qualité de consommateurs ou non-professionnels au sens du code de la consommation ou de voyageur au sens du code du tourisme et ayant la capacité juridique de contracter (ci-après dénommé « le(s) Client(s) »).

Article 1.3. Définitions

Client : personne physique ayant la qualité de consommateur ou de non-professionnel au sens du code de la consommation, ou de voyageur au sens du code du tourisme, qui contracte avec l'Office de tourisme dans le cadre des présentes conditions générales de vente.

Prestation : service de voyage ou forfait touristique au sens de l'article L. 211-1 du code du tourisme.

Contrat en ligne : contrat conclu dans le cadre d'achat de prestation(s) sur le site Internet de l'Office de tourisme.

Contrat à distance : tout contrat conclu entre un professionnel et un consommateur, dans le cadre d'un système organisé de vente ou de prestation de services à distance, sans la présence physique simultanée du professionnel et du consommateur, par le recours exclusif à une ou plusieurs techniques de communication à distance jusqu'à la conclusion du contrat, à l'exclusion du site Internet de l'Office de tourisme.

Support durable : tout instrument permettant au consommateur ou au professionnel de stocker des informations qui lui sont adressées personnellement afin de pouvoir s'y reporter ultérieurement pendant un laps de temps adapté aux fins auxquelles les informations sont destinées et qui permet la reproduction à l'identique des informations stockées (article L. 121-16 du code de la consommation).

Article 2 - Contenu et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit à l'ensemble des prestations de service de l'Office de tourisme. Elles s'appliquent pour les ventes sur Internet ou au moyen d'autres circuits de distribution et de commercialisation.

Toute commande ou achat immédiat implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par le vendeur et figurent sur le contrat de réservation. Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées avant son achat immédiat ou la passation de sa commande.

Article 3 - Informations précontractuelles

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande et/ou à la conclusion du contrat, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes conditions générales et particulières de vente et de toutes les informations listées à l'article L. 221-5 du code de la consommation ainsi qu'à l'article R. 211-4 du code du tourisme.

Le Client reconnaît de plus avoir eu communication du formulaire pris en application de l'arrêté du 1er mars 2018 « fixant le modèle de formulaire d'information pour la vente de voyages et de séjours » annexé aux conditions générales de vente.

Article 4 - Prix

Article 4.1. Prix définitif et taxes additionnelles

Le prix définitif est annoncé en euros, toutes taxes comprises (TTC) par personne ou sous forme de forfait. Il est éventuellement calculé en fonction du nombre de participants. Il ne comprend pas l'acheminement, le transport sur place, les boissons, sauf mention contraire et les dépenses à caractère personnel.

Le détail des prestations incluses figure sur le descriptif de chaque prestation ou suite de prestations, dans la rubrique « Le prix comprend ».

La mention « à partir de » indique un prix minimum par personne, hors options facultatives.

Article 4.2. Modalités de paiement

Le Client garantit à l'Office de tourisme qu'il dispose des autorisations éventuellement nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi par lui, lors de la validation du contrat. L'Office de tourisme se réserve le droit de suspendre toute gestion de réservation et toute exécution des prestations en cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas de non-paiement de toute somme due au titre du contrat.

L'Office de tourisme se réserve notamment le droit de refuser d'honorer une réservation émanant d'un Client qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une réservation précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours d'administration. Les paiements effectués par le Client ne seront

considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif par l'Office de tourisme des sommes dues.

Le consommateur dispose de plusieurs moyens de paiement offrant une sécurité optimale parmi les suivants :

- par espèces,
- par carte bancaire (carte bleue, carte Visa, Eurocard/Mastercard),
- par chèque bancaire,
- par virement (frais de virement à la charge du client)
- par chèques vacances ANCV

Article 4.3 Délais de paiement

A l'exception des réservations en ligne, le prix est payable selon l'échéancier suivant (sauf mentions spéciales sur le bulletin de réservation) :

- un acompte de 30% du montant total à la réservation,
- le solde restant dû à la fin du mois suivant la réception de la facture, émise après réalisation de la prestation.
- Pour les réservations tardives (moins de 7 jours avant le premier jour des prestations), la totalité du prix est exigible à la réservation.

La réservation n'est définitive qu'à réception par l'Office de tourisme du contrat de réservation paraphé et signé, du programme signé, des conditions générales de vente paraphées et signées et du formulaire type d'information signé et après confirmation de la réception et de la disponibilité par l'Office de tourisme. Dans le cas où le client ne procéderait pas au paiement de l'acompte dans les délais requis, sa réservation ne sera pas effectuée.

Article 4.4. Révision du prix

L'Office de tourisme s'engage à appliquer les tarifs en vigueur indiqués au moment de la réservation, sous réserve de disponibilité à cette date, mais se réserve le droit de modifier ses prix sous conditions fixées au présent article. Conformément à l'article L. 211-12 du code du tourisme, le prix pourra ainsi être modifié à la hausse ou à la baisse après validation de la réservation pour prendre en compte l'évolution :

1. Du prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie ;
2. Du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers qui ne participe pas directement à l'exécution du contrat, y compris les taxes touristiques, les taxes d'atterrissage ou d'embarquement et de débarquement dans les ports et aéroports.
3. Des taux de change en rapport avec le contrat.

L'application éventuelle d'une majoration de prix en application de l'alinéa précédent sera notifiée de manière claire et compréhensible au Client et assortie d'une justification et d'un calcul, sur support durable, au plus tard vingt jours avant le premier jour des prestations.

Réciproquement, le Client a le droit à une réduction de prix correspondant à toute baisse des coûts mentionnés aux 1, 2 et 3, qui intervient après la conclusion du contrat et avant le début des prestations.

Si la majoration dépasse 8 % du prix total des prestations, le Client peut accepter la modification proposée, ou demander la résiliation du contrat sans payer de frais de résiliation et obtenir le remboursement de tous les paiements déjà effectués.

Article 5 - Réservation de prestation en ligne sur la plateforme Elloha

Le client choisit les services présentés sur la plateforme de réservation Elloha. Il reconnaît avoir pris connaissance de la nature, de la destination et des modalités de réservation des services disponibles sur la plateforme de réservation et avoir sollicité et obtenu des informations nécessaires et/ou complémentaires pour effectuer sa réservation en parfaite connaissance de cause. Le client est seul responsable de son choix des services et de leur adéquation à ses besoins, de telle sorte que la responsabilité de l'Office de tourisme ne peut être recherchée à cet égard. La réservation est réputée acceptée par le client à l'issue du processus de réservation.

Processus de réservation

Les réservations effectuées par le client se font par l'intermédiaire du bon de réservation dématérialisé accessible en ligne sur la plateforme de réservation. La réservation est réputée formée dès la réception du bon de réservation. Le client s'engage, préalablement à toute réservation, à compléter les informations demandées sur le bon ou la demande de réservation. Le client atteste de la véracité et de l'exactitude des informations transmises. Après le choix définitif des prestations à réserver, la procédure de réservation comprend notamment la saisie de la carte bancaire en cas de demande de garantie ou de prépaiement, la consultation et l'acceptation des conditions générales de vente et des conditions de vente du tarif réservé avant la validation de la réservation et, enfin, la validation de la réservation par le client.

Accusé de réception de la réservation

La plateforme de réservation accuse réception de la réservation du client par l'envoi sans délai d'un courrier électronique. L'accusé de réception de la réservation par courrier

électronique récapitule l'offre de contrat, les services réservés, les prix, les conditions de ventes afférentes au tarif sélectionné, acceptées par le client, la date de réservation effectuée (dates flottantes pour la vente de pass), les informations relatives au service après-vente, ainsi que l'adresse de l'Office de Tourisme Intercommunal auprès duquel le client peut présenter ses réclamations.

Annulation ou modification du fait du client

Il est rappelé au client, conformément à l'article L. 121-21-8 12° du Code de la consommation, qu'il ne dispose pas du droit de rétractation prévu à l'article L. 121-21 du Code de la consommation. Les conditions de vente du tarif réservé précisent les modalités d'annulation et/ou de modification de la réservation. Les réservations avec prépaiement ne pourront faire l'objet d'aucune modification et/ou annulation. Dans ce cas, il en est fait mention dans les conditions de vente du tarif. Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée à un tiers, que ce soit à titre gratuit ou onéreux.

Consommation de la prestation

Pour les prestataires disposant d'un Règlement Intérieur, le client accepte et s'engage à respecter ledit règlement. En cas de non-respect par le client d'une des dispositions du Règlement Intérieur, l'établissement se trouvera dans l'obligation d'inviter le client à quitter l'établissement sans aucune indemnité et/ou sans aucun remboursement si un règlement a déjà été effectué.

Responsabilité

Les photographies présentées sur la plateforme de réservation Elloha ne sont pas contractuelles. Même si tous les meilleurs efforts sont faits pour que les photographies, représentations graphiques et les textes reproduits pour illustrer les établissements présentés donnent un aperçu aussi exact que possible des prestations proposées, des variations peuvent intervenir entre

le moment de la réservation et le jour de la consommation du service. L'Office de tourisme ne saurait être tenu pour responsable de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de la réservation en cas de force majeure, du fait du tiers, du fait du client, notamment l'indisponibilité du réseau internet, impossibilité d'accès au site web, intrusion extérieure, virus informatiques ou en cas de prépaiement non autorisé par la banque du porteur. Toute réservation ou paiement qui serait irréguliers, inopérants, incomplets ou frauduleux pour un motif imputable au client entraîneront l'annulation de la commande aux frais du client, sans préjudice de toute action civile ou pénale à l'encontre de ce dernier.

Réclamations

Les réclamations relatives à l'inexécution ou à la mauvaise exécution des prestations réservées doivent, sous peine de forclusion, être portées à la connaissance de l'Office de tourisme par écrit dans les huit jours après la date de départ de l'Office de tourisme.

Prix

Les prix afférents à la réservation des services sont indiqués avant et lors de la réservation. Les prix sont confirmés au client en montant TTC, en Euros, et ne sont valables que pour la durée indiquée sur la plateforme de réservation. Si le débit à l'Office de tourisme s'effectue dans une monnaie autre que celle confirmée sur la réservation, les frais de change sont à la charge du client. Toutes les réservations, quelle que soit leur origine, sont payables en Euros, sauf dispositions particulières indiquées sur place.

Paiement

Le client communique ses coordonnées bancaires à titre de garantie de la réservation sauf conditions ou tarifs spéciaux, par carte bancaire de crédit ou privative (Visa, Mastercard, American Express, Diners Club... selon les possibilités offertes par la plateforme de réservation de l'Office de Tourisme Intercommunal) en indiquant di-

rectement, dans la zone prévue à cet effet (saisie sécurisée par cryptage SSL), le numéro de carte, sans espaces entre les chiffres, ainsi que sa date de validité (il est précisé que la carte bancaire utilisée doit être valable au moment de la consommation du service) et le cryptogramme visuel. Il doit se présenter à l'établissement avec la carte bancaire lui ayant permis de garantir la réservation. Le débit du paiement s'effectue à l'Office de tourisme lors du séjour, sauf dans le cas de conditions ou tarifs spéciaux où le débit partiel ou total du paiement s'effectue lors de la réservation. En cas de no show (réservation non annulée – client non présent) d'une réservation garantie par carte bancaire, l'Office de Tourisme Intercommunal débitera le client, à titre d'indemnité forfaitaire, du montant indiqué dans ses conditions générales et conditions particulières de vente. L'Office de Tourisme Intercommunal a choisi elloha.com/stripe.com afin de sécuriser les paiements en ligne par carte bancaire. La validité de la carte de paiement du client est vérifiée par stripe.com. Il peut y avoir un refus de la carte de paiement pour plusieurs raisons : carte volée, carte bloquée, plafond atteint, erreur de saisie... En cas de problème, le client devra se rapprocher de sa banque d'une part, de l'Office de Tourisme Intercommunal d'autre part pour confirmer sa réservation et son mode de paiement. Dans le cas d'un tarif soumis au prépaiement en ligne, la somme versée d'avance, que sont les arrhes, est débitée au moment de la réservation. Certains établissements peuvent générer des factures/notes par voie électronique, le fichier original est certifié et disponible en ligne à l'adresse internet communiquée par l'Office de tourisme.

Respect de la vie privée

Le client est informé, sur chacun des formulaires de collecte de données à caractère personnel, du caractère obligatoire ou facultatif des réponses par la présence d'un astérisque. Les informations traitées sont destinées à l'office de tourisme, elloha.com,

à ses entités, à ses prestataires (et notamment aux prestataires de paiement en ligne). Le client autorise elloha.com à communiquer ses données personnelles à des tiers à la condition qu'une telle communication se révèle compatible avec la réalisation des opérations incombant à elloha.com au titre des présentes conditions générales et en lien avec le règlement européen N° 2016/679 sur la protection des données personnelles. En particulier lors du paiement en ligne, les coordonnées bancaires du client devront être transmises par le prestataire de paiement stripe.com à la banque de l'office de tourisme, pour l'exécution du contrat de réservation. Le client est informé que ce transfert de données peut donc s'exécuter dans des pays étrangers ne disposant pas d'une protection des données personnelles adéquate au sens de la loi Informatique et Libertés. Cependant, le client consent à ce transfert nécessaire pour l'exécution de sa réservation. Constellation SAS / Stripe.com en leur qualité de professionnel, se sont engagés vis-à-vis de l'établissement à prendre toutes les mesures de sécurité et de respect de la confidentialité des données pour lesdits transferts de données.

Conformément à la réglementation européenne relative aux données personnelles (RGPD) du 27 avril 2016 vous disposez d'un droit de contestation et d'une intervention humaine directement auprès du vendeur (coordonnées disponibles dans le contrat).

Convention de preuve - protection des données

La saisie des informations bancaires requises, ainsi que l'acceptation des présentes conditions générales et du bon ou de la demande de réservation, constitue une signature électronique qui a, entre les parties, la même valeur qu'une signature manuscrite. Les registres informatisés conservés dans les systèmes informatiques d'elloha.com. seront conservés dans des conditions sécurisées et considérés comme les preuves des

communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties. Le client est informé que son adresse IP est enregistrée au moment de la réservation.

Intégralité

Les présentes Conditions générales de vente, les conditions de vente du tarif réservé par le client, et le bon ou la demande de réservation expriment l'intégralité des obligations des parties. Aucune condition générale ou spécifique communiquée par le client ne pourra s'intégrer aux présentes conditions générales. Les documents formant les engagements contractuels entre les parties sont, par ordre de priorité décroissant, le bon ou la demande de réservation (dont les conditions particulières du tarif réservé) et les présentes conditions générales. En cas de contradiction entre le bon de réservation et les conditions générales, les dispositions figurant au bon de réservation seront les seules applicables pour l'obligation en cause. Les présentes conditions générales de vente par internet peuvent être à tout moment modifiées et/ou complétées par l'établissement. Dans ce cas, la nouvelle version des conditions générales de vente par internet sera mise en ligne par l'Office de tourisme.

Article 6 - Réservation de prestation à distance hors ligne

Dans le cas où une ou plusieurs prestations sont réservées à distance hors ligne, le processus de réservation est le suivant.

À la suite de la demande, l'Office de tourisme envoie par courriel ou par courrier, les documents précontractuels et le contrat de réservation mentionnant les prestations réservées ainsi que les modalités de paiement pour finaliser la réservation. Le client doit ensuite retourner l'ensemble de ces documents signés par courriel ou par courrier à

L'Office de tourisme. A réception des documents signés, et du règlement selon les modalités prévues à l'article 4.3, l'Office de tourisme en accuse bonne réception au client et la réservation est confirmée.

Pour les clients étrangers, l'Office de tourisme accepte uniquement les virements bancaires, dont les frais éventuels sont à la charge du client.

Article 7 - Absence de droit de rétractation

L'article L. 221-28 du code de la consommation dispose que le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voiture, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée. L'article L. 221-2 du code de la consommation exclut également cette faculté pour les transports de personnes et les forfaits touristiques.

L'Office de tourisme se prévaut de cette absence de droit de rétractation et indique que pour toutes les prestations entrant dans le champ d'application de l'article L. 221-28 ou L. 221-2 du code de la consommation le Client consommateur ou non professionnel ne disposera d'aucun droit de rétractation.

Article 8 - Modification du contrat

Article 8.1 Modification du contrat à l'initiative de l'Office de tourisme

L'Office de tourisme a la possibilité de modifier unilatéralement les clauses du Contrat après sa conclusion et avant le début de la prestation touristique, et ce sans que le Client ne puisse s'y opposer, sous réserve que la modification soit mineure et que le client en soit informé le plus rapidement

possible de manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable.

Si l'Office de tourisme est contraint de modifier unilatéralement une des caractéristiques principales du contrat au sens de l'article R. 211-4 du code du tourisme, qu'il ne peut satisfaire aux exigences particulières convenues avec le Client, ou en cas de hausse du prix supérieure à 8 %, il informe le Client dans les meilleurs délais, d'une manière claire, compréhensible et apparente, sur un support durable : des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix de la prestation ; du délai raisonnable dans lequel le Client doit communiquer à l'Office de tourisme la décision qu'il prend ; des conséquences de l'absence de réponse du Client dans le délai fixé ; s'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix.

Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité des prestations ou de son coût, le Client a droit à une réduction de prix adéquate.

Si le contrat est résilié et que le Client n'accepte pas d'autre prestation, l'Office de tourisme remboursera tous les paiements effectués par celui-ci ou en son nom dans les meilleurs délais, et au plus tard quatorze jours après la résiliation du contrat.

Article 8.2 Modification du contrat à l'initiative du client

Toute prestation abrégée ou non consommée du fait du client, ou commencée en retard du fait du client ne donnera droit à aucun remboursement. L'office s'engage, vis-à-vis du client, uniquement sur les prestations vendues.

Ne sauraient engager la responsabilité de l'office :

- toute modification des prestations à l'initiative du client. Dans le cas où un groupe ayant réservé une prestation se présenterait en nombre inférieur à celui prévu

dans la réservation, aucun remboursement ne sera effectué, hors conditions et selon les délais fixés à l'article 9.1 des présentes conditions générales de vente.

Dans le cas où le groupe se présenterait en nombre supérieur à celui prévu dans sa réservation, et hors autorisation expresse de l'Office de tourisme entraînant une facturation complémentaire, ces personnes supplémentaires ne pourront participer à la prestation.

Article 9 - Résiliation du contrat

Article 9.1. Résiliation du contrat par le Client

Le Client a la possibilité de résilier le contrat à tout moment, avant le début des prestations. Pour que cette résiliation soit valable, il doit en informer par email ou par courrier, dans un délai de 48 heures au plus tard avant le début des prestations. Si le client informe le Service Prestations par téléphone, il doit ensuite confirmer par email ou par courrier dans un délai de 48 heures au plus tard avant le début des prestations.

L'Office de tourisme pourra alors demander au Client de payer des frais de résiliation, selon l'échéancier suivant (sauf mentions spéciales sur le contrat de réservation) :

- Si l'annulation intervient plus de trente jours avant le premier jour des prestations, l'acompte versé sera restitué au client.
- Si l'annulation intervient de trente à seize jours avant le premier jour des prestations, une somme équivalente à 25 % du prix total des prestations restera due à l'Office de tourisme.
- Si l'annulation intervient de quinze à huit jours avant le premier jour des prestations, une somme équivalente à 50 % du prix total des prestations restera due à l'Office de tourisme.

- Si l'annulation intervient de sept à deux jours avant le premier jour des prestations, une somme équivalente à 75 % du prix total des prestations restera due à l'Office de tourisme.
- Si l'annulation intervient à moins de deux jours du premier jour des prestations, l'intégralité du prix des prestations restera due à l'Office de tourisme.

Ces frais de résiliation ne seront pas dus si le contrat est résilié à la suite de circonstances exceptionnelles et inévitables, survenant au lieu de destination ou à proximité immédiate de celui-ci et ayant des conséquences importantes sur l'exécution du contrat. Dans ce cas, l'Office de tourisme procèdera au remboursement intégral des paiements effectués, sans toutefois entraîner de dédommagement supplémentaire.

Article 9.2. Résiliation du contrat par l'Office de tourisme

L'Office de tourisme a la possibilité de résilier le contrat à tout moment, avant le début de la ou des prestation(s).

Dans ce cas, l'Office de tourisme procèdera à un remboursement intégral des sommes versées par le Client. Ce remboursement intervient au plus tard dans les quatorze jours suivant la résiliation du contrat.

Le Client aura droit à une indemnisation supplémentaire, qui correspond à celle qu'aurait dû supporter l'Office de tourisme si la résiliation du contrat était intervenue du fait du Client, dans le cadre de l'article 9.1 des présentes conditions générales de vente.

Toutefois, l'Office de tourisme ne sera redevable d'aucune indemnisation supplémentaire, si la résiliation du contrat intervient dans les deux cas suivants :

1. Le nombre de personnes inscrites pour la ou les prestations est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat. Dans ce

cas, l'Office de tourisme notifie par email ou par courrier la résiliation du contrat au Client dans le délai fixé par le contrat, selon le calendrier suivant :

- vingt jours avant le premier jour des prestations dans le cas de prestations dont la durée dépasse six jours
- sept jours avant le premier jour des prestations dans le cas de prestations dont la durée est de deux à six jours
- quarante-huit heures avant le début des prestations dans le cas de prestations ne durant pas plus de deux jours ;

ou

2. L'Office de tourisme est empêché d'exécuter le contrat en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables. Dans ce cas, l'Office de tourisme notifie par email ou par écrit la résiliation du contrat au voyageur dans les meilleurs délais avant le début des prestations.

Article 10 - Cession du contrat

Article 10.1. Possibilité pour le Client de céder son contrat

Le Client a la possibilité de céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer les prestations, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Article 10.2. Préavis pour céder le contrat

Le Client ne peut céder son contrat qu'à la condition d'informer l'Office de tourisme de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le premier jour des prestations. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable de l'organisateur ou du détaillant.

Article 10.3. Solidarité du cédant et du cessionnaire

Le client cédant et le cessionnaire sont solidairement responsables du paiement du solde du prix et des frais supplémentaires éventuels que la cession pourrait engendrer.

Article 11 - Garantie légale de conformité

Article 11.1. Principe

L'Office de tourisme est l'unique garant de la conformité des prestations au contrat. Le Client non professionnel ou consommateur a à ce titre la possibilité de formuler une demande au titre de la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 217-11 et suivants du code de la consommation et des articles 1641 et suivants du code civil.

Cette garantie couvre les défauts de conformité ou vices cachés provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des services commandés dans les conditions et selon les modalités définies en annexe aux présentes conditions générales de vente.

Article 11.2. Mise en oeuvre de la garantie légale de conformité

Le Client consommateur ou non professionnel doit communiquer à l'Office de tourisme les vices et/ou défauts de conformité dans les meilleurs délais à compter de la fourniture des services, conformément à l'article L. 211-16 II du code du tourisme. Cette communication doit se faire, pièces justificatives à l'appui, de préférence dans un délai de 7 jours suivant la fin des prestations, afin que l'office de tourisme puisse enquêter sur le trouble et apprécier la réalité des défauts allégués de façon efficace et dans l'intérêt des deux parties.

Les défauts et/ou vices constatés donneront lieu à rectification, substitution, réduction de prix ou remboursement dans les meilleurs délais, compte tenu de l'impor-

tance de la non-conformité et de la valeur des services de voyage concernés.

En cas de proposition de l'Office d'une prestation de remplacement ou d'une réduction de prix, le Client ne peut la refuser que si elles ne sont pas comparables à ce qui avait été prévu dans le contrat ou si la réduction de prix octroyée n'est pas appropriée. La garantie de l'Office de tourisme est limitée au remboursement des services effectivement payés par le Client consommateur ou non professionnel et l'Office de tourisme ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles ou inévitables.

Article 11.3. Coordonnées pour contacter le Vendeur

Conformément à l'article R 211-6, 4° du code du tourisme, le Client peut contacter rapidement l'Office de tourisme aux coordonnées figurant à l'article 1.1. « Désignation du vendeur » des présentes conditions générales de vente, afin de communiquer avec lui de manière efficace, demander une aide si le Client est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution des prestations.

Article 12 - Propriété intellectuelle

Tous les documents techniques, produits, dessins, photographies remis aux acheteurs demeurent la propriété exclusive de l'Office de tourisme, seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être rendus à sa demande. Les acheteurs Clients s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle du fournisseur et s'engagent à ne les divulguer à aucun tiers.

Article 13 - Protection des données à caractère personnel

Article 13.1. Données collectées

Dans le cadre de son activité de vente de Prestations touristiques, le Vendeur met en oeuvre et exploite des traitements de données à caractère personnel relatifs aux Clients et aux Bénéficiaires. A ce titre, l'Office de tourisme collecte vos données à caractère personnel suivantes : nom, prénom, date de naissance, numéro de téléphone, adresse électronique et adresse postale. De plus, dans le cadre du paiement des prestations, l'Office de tourisme enregistre des données financières relatives au compte bancaire du Client en cas de règlement par carte bancaire en ligne et par chèque hors ligne.

Article 13.2. But poursuivi

La collecte de ces données personnelles est indispensable à l'exécution contractuelle et en cas de refus de les communiquer, le Client s'expose à des difficultés d'exécution de la prestation qui ne pourront donner lieu à l'engagement de la responsabilité de

l'Office de tourisme. Ces données à caractère personnel sont collectées dans le but exclusif d'assurer la gestion de la Clientèle du Vendeur dans le cadre de la conclusion du contrat et de son exécution, sur la base de votre consentement. Elles ne sont utilisées que pour les finalités auxquelles le Client a consenti. Plus précisément, les finalités sont les suivantes :

- Identification des personnes utilisant et/ou réservant les prestations
- Formalisation de la relation contractuelle
- Réalisation des prestations réservées auprès de l'Office de Tourisme
- Gestion des contrats et réservation
- Communication aux partenaires en vue de la réalisation des prestations par les partenaires concernés

- Comptabilité notamment gestion des comptes clients et suivi de la relation client,
- Traitement des opérations relatives à la gestion clients,
- Prospection et/ou envoi d'informations, de promotions aux Clients
- Élaboration de statistiques commerciales
- Développement de la connaissance de la clientèle.
- Envoi de newsletters et informations commerciales.

Article 13.3. Personnes autorisées à accéder aux données

Les personnes autorisées à accéder aux données collectées au sein de l'Office de tourisme sont le Directeur ou toute personne habilitée à cet effet par délégation de sa part : les personnes en charge de la commercialisation (services Prestations/Commercialisation et Accueil), le service comptabilité ainsi que le délégué à la protection des données. Certaines de ces données (nom, prénom, date de naissance et numéro de téléphone) sont transmises aux prestataires partenaires de l'Office de tourisme, étant alors précisé qu'en pareille hypothèse, qu'il s'agisse de partenaires ou de sous-traitants, cela est effectué dans le respect de la réglementation en vigueur.

Article 13.4. Conservation des données

Ces données à caractère personnel collectées sont conservées pendant la durée de conservation légale relative à la finalité du traitement et au plus pendant 5 ans.

Les données à caractère personnel relatives à la carte bancaire du Client sont conservées exclusivement dans le délai nécessaire pour la réalisation de la transaction.

Les données à caractère personnel relatives à un prospect qui ne conclurait pas de

contrat de réservation avec l'Office de tourisme sont conservées pendant une durée de 6 mois à compter de leur collecte.

Les données à caractère personnel nécessaires à l'expédition de la newsletter sont conservées tout le temps où le client ne se désinscrit pas.

L'Office de tourisme met en oeuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés. Toutefois, il est à signaler qu'Internet n'est pas un environnement complètement sécurisé et l'Office de tourisme ne peut pas garantir la sécurité de la transmission ou du stockage des informations sur Internet.

L'Office de tourisme a formalisé les droits et les obligations des Clients et Bénéficiaires au regard du traitement de leurs données à caractère personnel au sein d'un document appelé Politique de confidentialité ou RGPD, accessible à l'adresse suivante : <https://www.limoges-tourisme.com/Droits/Mentions-legales> et sur demande auprès du l'Office de tourisme.

Article 13.5. Droits du titulaire des données collectées

En application de la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, chaque utilisateur dispose d'un droit d'interrogation, d'accès, de modification, d'opposition et de rectification, pour des motifs légitimes, à la collecte et au traitement de ses données à caractère personnel. Il est possible de demander à ce que ces données soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées. Ces droits peuvent être exercés en écrivant un courrier signé au délégué à la protection des données en joignant à votre demande une copie de votre pièce d'identité valide, à : Office de tourisme Intercommunal de Limoges Métropole, A l'attention de Monsieur

Hervé CHAISEMARTIN, Délégué à la Protection des Données – 12 Bd de Fleurus – 87000 LIMOGES, ou par courriel sur administration@limoges-tourisme.com. À tout moment, le Client peut introduire une réclamation auprès de la CNIL selon les modalités indiquées sur son site Internet (<https://www.cnil.fr>).

Article 13.6. Modification de la clause

L'Office de tourisme se réserve le droit d'apporter toute modification à la présente clause relative à la protection des données à caractère personnel à tout moment. Si une modification est apportée à la présente clause de protection des données à caractère personnel, l'Office de tourisme s'engage à publier la nouvelle version sur son site, et informera également les utilisateurs de la modification par messagerie électronique, dans un délai minimum de 15 jours avant la date d'effet.

Article 14 - Langue du contrat

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Article 15 - Assurances

Le Client s'engage à détenir et être à jour de son assurance de responsabilité civile pour couvrir les dommages qu'il pourrait causer. Aucune assurance n'est comprise dans le prix des prestations. Avant l'inscription, le Client est informé qu'il peut souscrire une assurance annulation facultative (pour les personnes domiciliées en France) couvrant l'annulation résultant de certaines causes. Le Client se voit communiquer à sa demande les conditions de sa mise en oeuvre.

Article 16 - Enfants mineurs

Lorsque des mineurs, non accompagnés par un parent ou une autre personne autorisée, voyagent sur la base d'un contrat de prestations touristiques comprenant un hébergement, la personne responsable du mineur doit communiquer pour la conclusion du contrat des informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour du mineur.

Article 17 - Responsabilité de l'Office de tourisme

Article 17.1 Responsabilité de plein droit

L'Office de tourisme est responsable de plein droit des prestations touristiques contractées dans le cadre des présentes conditions générales de vente. L'Office de tourisme peut toutefois s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage est imputable :

- soit au Client
- soit à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat et que le dommage revêt un caractère imprévisible ou inévitable
- soit à des circonstances exceptionnelles et inévitables. L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L. 211-16.

Article 17.2. Limitation de la responsabilité de l'Office de tourisme

Conformément à l'article L. 211-17, IV du code du tourisme, le montant des éventuels dommages-intérêts que l'Office de tourisme serait condamné à verser au Client pour quelque cause que ce soit, sera limité à trois fois le prix total hors taxes des prestations, à l'exception des préjudices corporels et des dommages causés intentionnellement ou par négligence.

Article 18 - Circonstances exceptionnelles et inévitables

Tous événements qui créent une situation échappant au contrôle du professionnel comme du voyageur et dont les conséquences n'auraient pas pu être évitées même si toutes les mesures avaient été prises empêchant ainsi l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations, sont considérés comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension. La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition. Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie. Si le cas de force majeure a une durée supérieure à trois mois, les présentes conditions générales pourront être résiliées par la partie lésée.

Article 19 - Aide au voyageur

L'Office de tourisme est responsable de la bonne exécution des prestations prévues au contrat. Dans ce cadre, si le Client est confronté à des difficultés, l'Office de tourisme apportera dans les meilleurs délais une aide appropriée, eu égard aux circonstances de l'espèce.

Art. 20 - Accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Malgré tous nos efforts, certaines prestations ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. L'accessibilité est spécifiée dans le descriptif de chaque prestation

ou suite de prestations. Les personnes concernées doivent impérativement se manifester, dès les premiers échanges, afin que l'Office de tourisme réponde, de manière adaptée, en fonction des souhaits et besoins exprimés. Certaines prestations ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le Client doit s'assurer que sa condition physique est appropriée à la prestation envisagée.

Article 21 - Règlement des litiges

Article 21.1. Loi applicable

Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit français, à l'exclusion des dispositions de la convention de Vienne. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme. En cas de litige ou de réclamation, le Client s'adressera en priorité à l'Office de tourisme pour obtenir une solution amiable.

Article 21.2. Médiation

Le Client peut recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Le Client peut ainsi saisir le Médiateur du Tourisme à l'adresse suivante : MTV Médiation Tourisme Voyage - BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17 ou sur le site suivant : <https://www.mtv.travel/> dans le cas où la réponse apportée par l'Office au client sur sa réclamation soit jugée insuffisante.

Article 21.3. Vente en ligne

Dans le cas où le service aurait été acheté en ligne par le Client, ce dernier est informé qu'il a la faculté, conformément à l'article 14.1 du règlement (UE) n°524/2013 du parlement européen et du conseil du 21 mai

2013, d'introduire une réclamation et de sélectionner un organisme de règlement des litiges sur le site internet suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR>

Article 21.4. Juridiction compétente

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le vendeur et le Client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Article 21.5. Non renonciation

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Article 22 - Preuve

Il est expressément convenu que les données contenues dans les systèmes d'information de l'office ont force probante quant aux commandes, demandes, et tout autre élément relatif à l'utilisation du Site. Elles pourront être valablement produites, notamment en justice, comme moyen de preuve au même titre que tout document écrit.

Article 23 - Prestations de voyage liées

Si, après avoir choisi et réservé un service de voyage ou un forfait touristique auprès de l'Office de tourisme, vous réservez des services de voyage supplémentaires pour votre voyage ou séjour de vacances figurant dans toute communication ou publication éditée par l'Office de tourisme, ou que vous

réservez des services de voyage supplémentaires au cours de la même visite ou du même contact avec l'Office de tourisme après avoir choisi un service de voyage et l'avoir payé, vous NE bénéficierez PAS des droits applicables aux forfaits au titre de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 du code du tourisme. L'Office de tourisme ne sera pas responsable de la bonne exécution de ces services de voyage supplémentaires. En cas de problème, veuillez contacter le prestataire de services concerné. Toutefois, si vous réservez des services de voyage supplémentaires grâce à cette communication ou publication dans un délai de 24 heures après avoir reçu confirmation de la réservation auprès de notre Office de tourisme, ou que vous réservez des services de voyage supplémentaires au cours de la même visite ou du même contact avec notre Office, ces services de voyage feront partie d'une prestation de voyage liée. Dans ce cas, l'Office de tourisme dispose, comme l'exige le droit de l'Union européenne, d'une protection afin de rembourser les sommes que vous lui avez versées pour des services qui n'ont pas été exécutés en raison de son insolvabilité. Veuillez noter qu'en l'occurrence, il n'est pas prévu de remboursement en cas d'insolvabilité du prestataire de services supplémentaires concerné.

L'Office de tourisme a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme - 15, avenue Carnot 75017 PARIS - tél. : 01 44 09 25 35 ou 88 00 - info@apst.travel - www.apst.travel - numéro de membre adhérent : IMO 641004. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cette entité si les services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité du prestataire.

Remarque : cette protection contre l'insolvabilité ne s'applique pas aux contrats conclus avec des parties autres que l'Office de tourisme, qui peuvent être exécutés en dépit de l'insolvabilité de l'Office.

À bientôt ici



